

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2005

présenté par
M. Saulignac

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 10, après le mot :

« représentation »,

insérer le mot :

« relative ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 12 et aux II et III de l’alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.